

Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées

Septembre 2019

Cerfa N°13616*01

C. Quelle est la finalité de l'opération

Le gypaète barbu bénéficie d'un plan national d'action et Asters en est l'opérateur massif pour le massif alpin. A ce titre nous effectuons le suivi de l'espèce sur le département de la Haute-Savoie et coordonnons le suivi global sur les alpes françaises. De plus nous travaillons sur les menaces et causes de perturbations de l'espèce telle que des empoisonnements (toxiques en tous genres indirects) ou des percussions contre des lignes électriques et remontées mécaniques. A ce titre nous pouvons être amené à capturer un spécimen affaibli voir blessé dans le milieu naturel. Ces rares cas sont des sources d'informations importantes pour mieux comprendre les menaces sur l'espèce et essayer d'y remédier.

D1. Capture ou enlèvement

Modalités de marquages : Dans le cas où nous avons affaire à un individu né en nature, celui-ci sera bagué avec une bague museum (programme personnel Gypaète barbu CRPBO Etienne Marlé) ainsi qu'avec une bague alu fermé par rivet permettant un suivi visuel à distance.

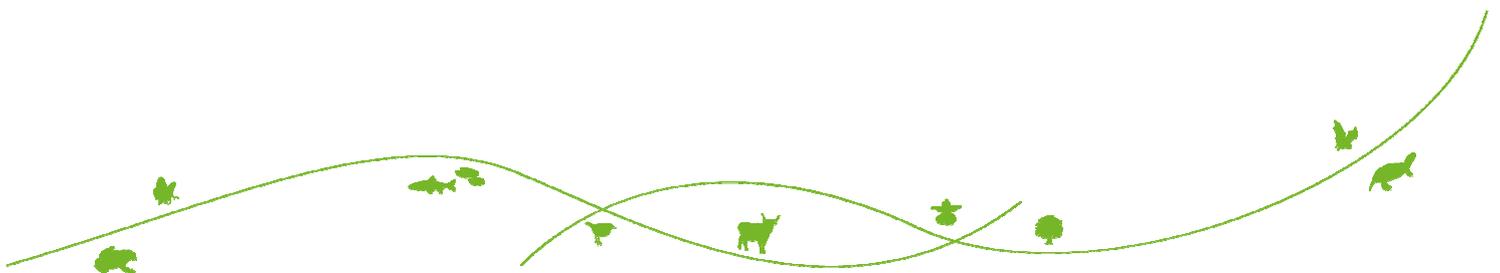
Un prélèvement sanguin aura également lieu (recherche d'intoxication si individu affaibli) et permettra d'avoir l'identité génétique de l'individu (ou sa filiation) si celui-ci a déjà été contacté génétiquement.

Il sera envisagé également en fonction de la classe d'âges de l'oiseau et de son statut (adulte reproducteur, erratique...) la pose d'un émetteur GPS afin de récolter un maximum d'information sur ses déplacements mais aussi sa survie si l'individu était très affaibli.

Dans le cas d'un individu déjà bagué, la pose d'un GPS peut aussi être envisagée pour les mêmes raisons que précédemment.

F. Quelle est la période ou la date de l'opération

Ce type d'opération étant peu fréquente et de type secours à l'espèce, nous ne pouvons pas prévoir la période d'intervention. Cela peut être potentiellement toute l'année.



G. Quels sont les lieux de l'opération

Dans le cadre de sauvegarde d'individus affaiblis, il est impossible de prévoir la zone d'intervention, cependant les rares précédents cas se situent dans des territoires favorables à l'espèce soit principalement des zones de montagne. Il semble raisonnable de penser que ce type d'intervention aura lieu dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Occitanie, Corse et Nouvelle Aquitaine.

Par contre pour les activités de transport entre centres d'élevage, c'est tout le territoire national métropolitain (corse comprise) et l'Europe.

